

Mars 2009 : Nouvelle procédure de clôture - ouverture des comptes.

Historique de l'évolution du programme :

Avant 2006, Seuls les comptes financiers et tiers étaient réouverts automatiquement lors de la clôture d'un exercice / ouverture de l'exercice suivant. Cette OD de réouverture avait une contrepartie vers un compte d'attente de transfert d'exercice (499900) ou vers un compte d'affectation provisoire du résultat (149900). Les comptes de bilan et les opérations diverses de régularisations des comptes de tiers devaient faire l'objet d'une réouverture par OD manuelle sur l'exercice suivant. Toutes ces OD avaient une contrepartie vers le même compte de transfert d'exercice que lors de la réouverture des financiers et tiers. Lorsque la réouverture était complètement terminée, ce compte d'attente était soldé. Généralement, s'il n'était pas soldé, l'oubli se situait au niveau des régularisations de comptes de tiers.

Depuis avril 2006, Les comptes de bilan d'un exercice précédent pouvaient faire l'objet de réouvertures provisoires dans l'exercice actuel. La dernière réouverture provisoire étant considérée comme définitive. A ce moment, si le compte d'attente de transfert d'exercice n'était pas soldé, il ne pouvait plus s'agir que de régularisations de tiers non imputées sur l'exercice suivant.

Depuis Mars 2009, dans la version du programme CW-15-0-3g du 26/03/2009, la réouverture sur l'exercice suivant ne comporte plus aucune imputation manuelle.

Ce qui a changé :

Pour permettre ce traitement automatique des données à réouvrir, un nouveau journal comptable a été créé et le programme de saisie des opérations diverses annuelles a été scindé en deux parties :

- Les O.D. annuelles en cours d'exercice
- Les O.D. annuelles de fin d'exercice

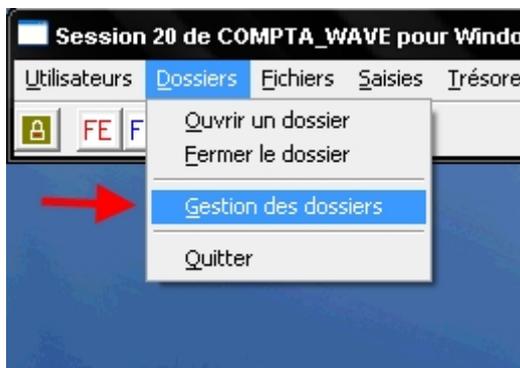
Les journaux comptables sont donc maintenant les suivants :

- Le journal des achats
- Le journal de vente
- Le journal financier (reprenant les sous-journaux par compte financier)
- Le journal des opérations diverses
- Le journal de réouverture des comptes Tiers et Financiers
- Le journal de réouverture des comptes de bilan
- Le journal des O.D. annuelles en cours d'exercice
- Le journal des O.D. annuelles de fin d'exercice.

Description détaillée de la nouvelle marche à suivre :

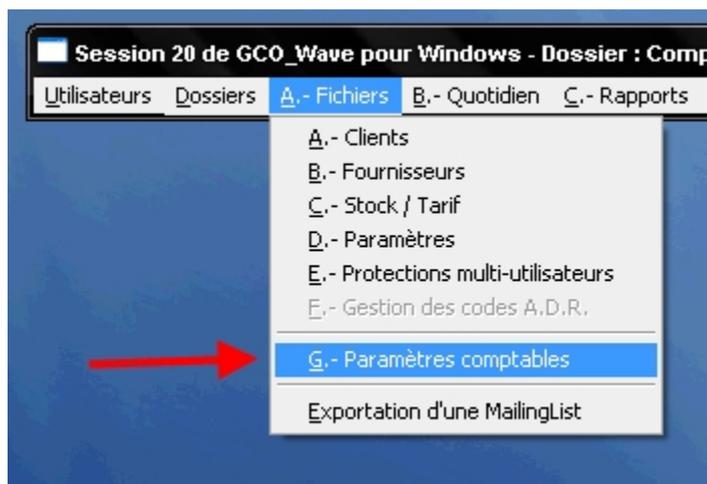
Nous supposons que le dossier sur lequel nous travaillons est le dossier portant la lettre 'A' et que nous allons clôturer l'année 2008 et ouvrir l'année 2009. Le dossier 'A' est donc pour l'instant celui de l'année 2008.

A la fin d'un exercice comptable, le dossier doit être dédoublé pour permettre la réouverture.



Dans la gestion des dossiers, l'option <F4> est choisie pour dédoubler le dossier. Le programme demande d'introduire une lettre de dossier libre, Nous supposons ici que l'indice 'Z' est libre et ce nouveau dossier sera maintenant celui de l'année 2008.

Après dédoublement, il faut modifier le nom du dossier 'A' pour qu'il contienne l'année 2009 :

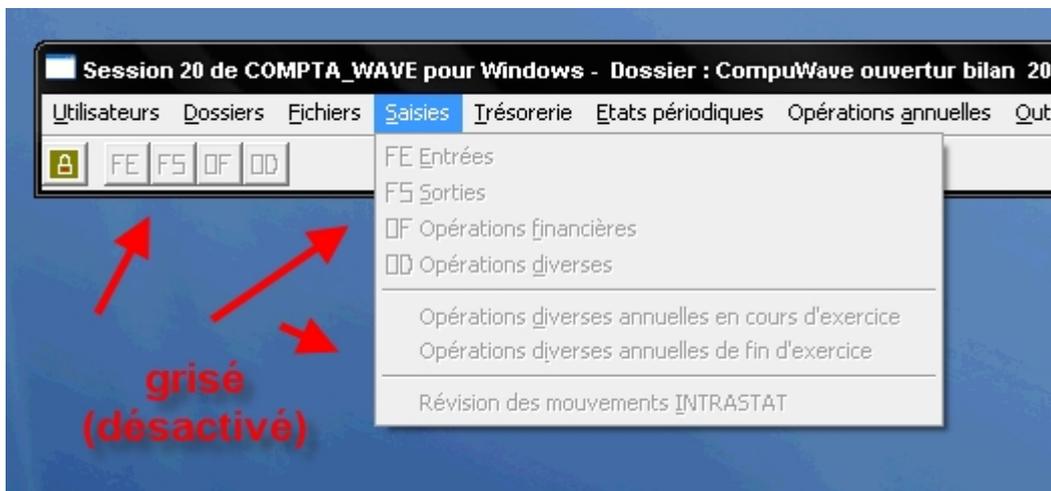


Ensuite, choisissons l'option B (exploitation) suivie de l'option A (Signalétique)

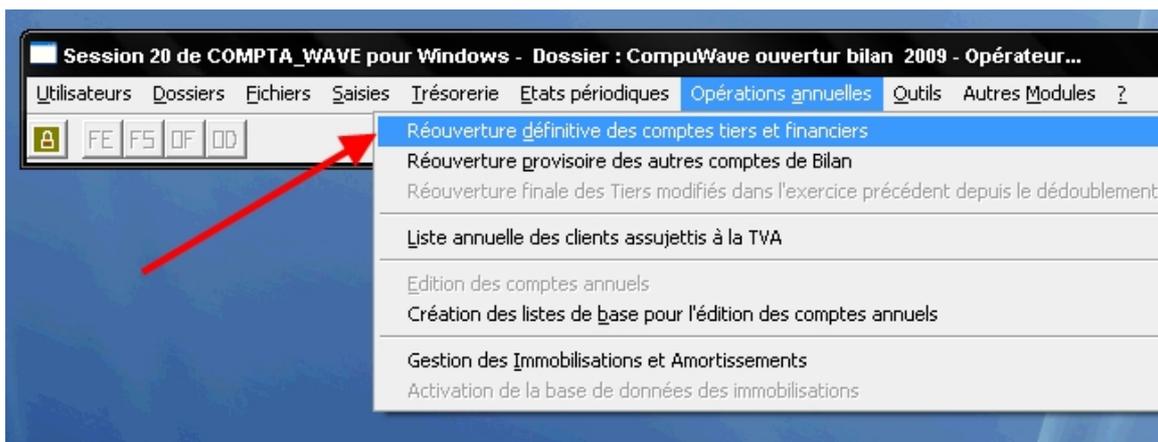


Dans le cas d'un exercice à cheval sur deux années, par exemple du 01/07/2009 au 30/06/2010, il faut introduire « 09-10 ».

A ce stade, le dossier 'A' (2009) n'est pas encore réouvert, mais pour être certain que la prochaine manipulation soit bien la réouverture, les modules de saisies sont désactivés, ainsi que le module de comptabilisation des factures de sortie de la gestion commerciale.



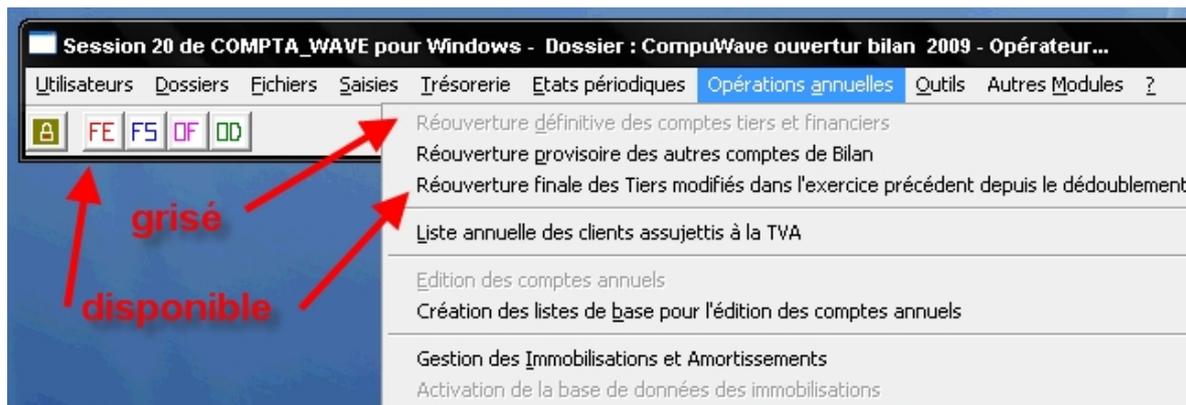
Il faut maintenant rouvrir les comptes tiers et financiers :



Après une demande de confirmation, le programme de réouverture demande d'introduire le n° du compte d'attente de transfert d'exercice (499900 par exemple). **Une fois qu'un compte aura été choisi, il faudra toujours utiliser le même compte dans les différents programmes de réouverture.** Le programme demande ensuite la date au format JJMMAA puis le numéro de d'OD (en principe, le n° 1).

Le résultat de cette réouverture se trouvera dans le *journal de réouverture des comptes tiers et financiers*.

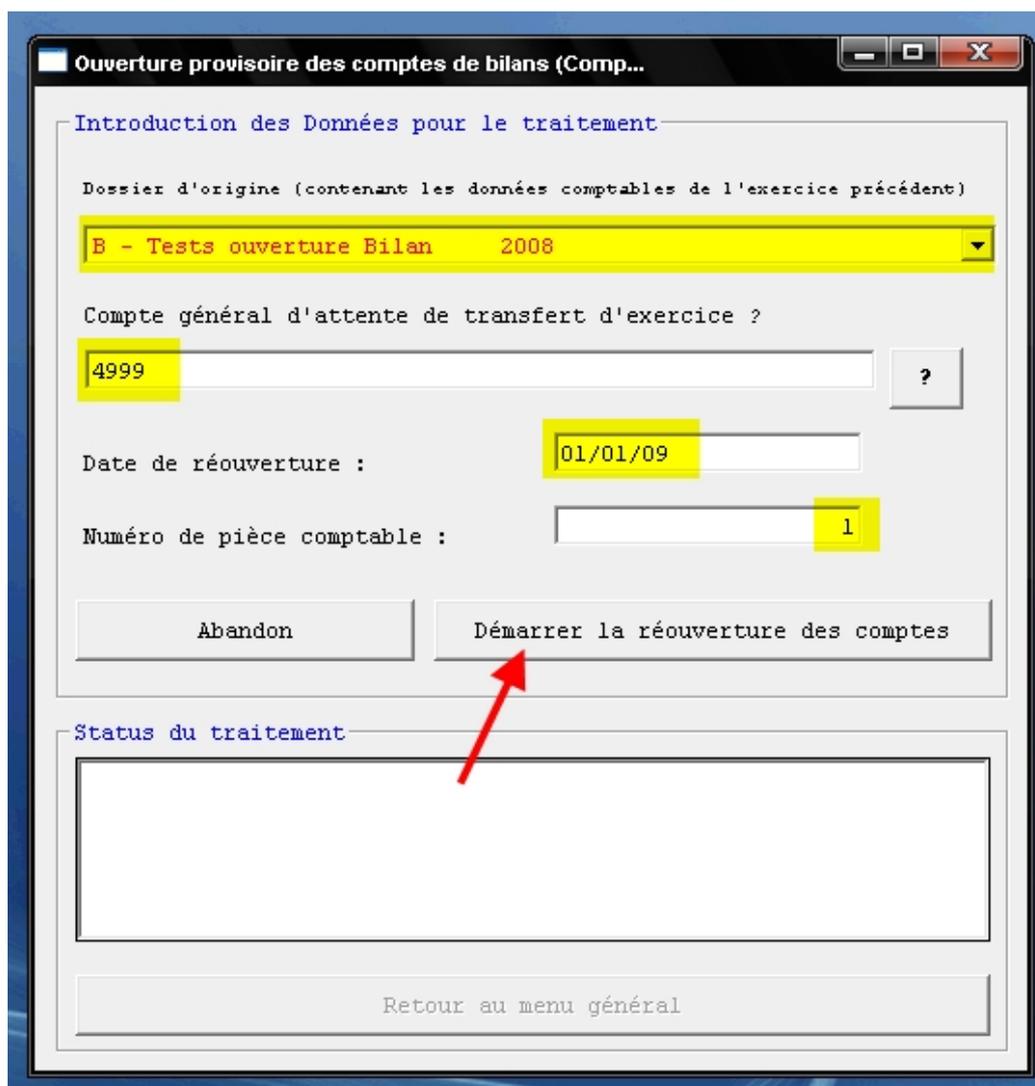
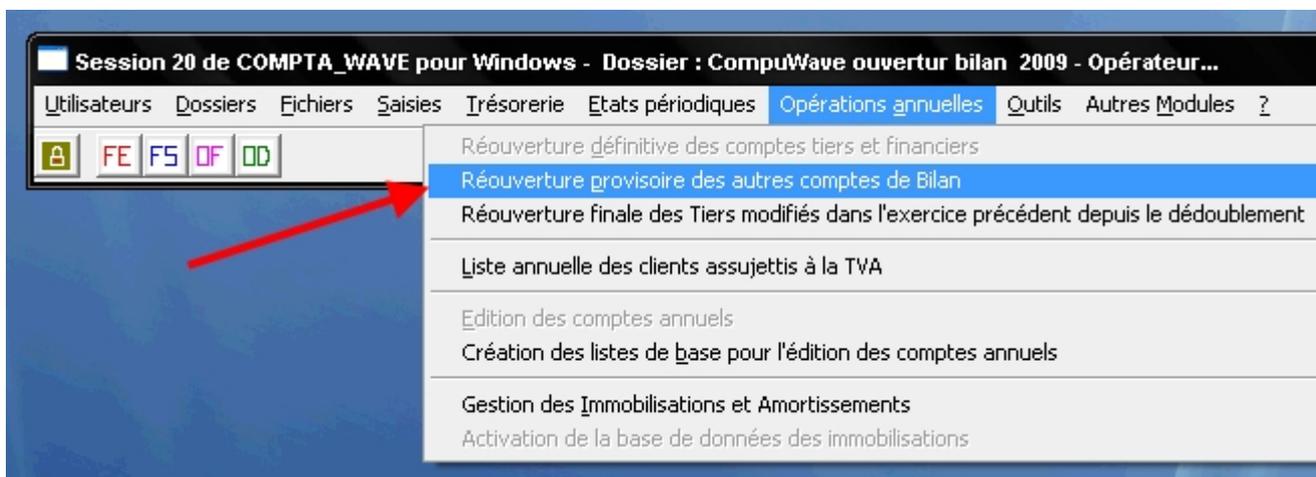
Après l'exécution de cette étape, le menu précédent devient :



A ce moment, Si l'exercice se termine au 31/12, il faut absolument éditer en définitif, c'est-à-dire avec réinitialisation des valeurs, la liste annuelle des clients assujettis à la TVA.

Les programmes de saisie des opérations comptables sont à nouveau disponible pour encodage. Des O.D. annuelles peuvent être également encodée dans le journal des OD annuelles en cours d'exercice. Le journal des OD annuelles de fin d'exercice reste indisponible dans le dossier 'A' (2009).

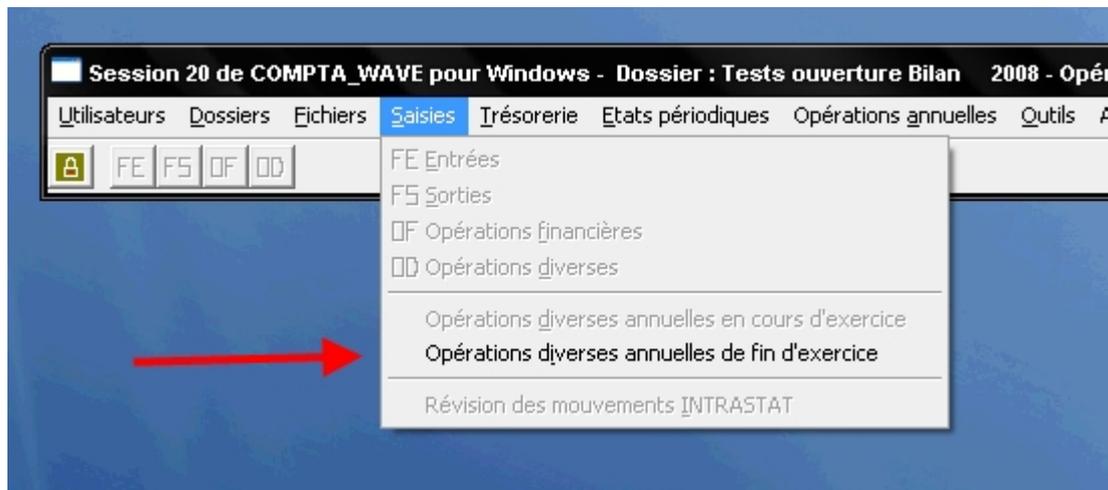
La réouverture provisoire des autres comptes de bilan peut être exécutée à tout moment pour refléter au mieux l'avancement de la situation de clôture de l'exercice précédent.



Le résultat de cette réouverture se trouvera dans le *journal de réouverture des comptes de bilan*.

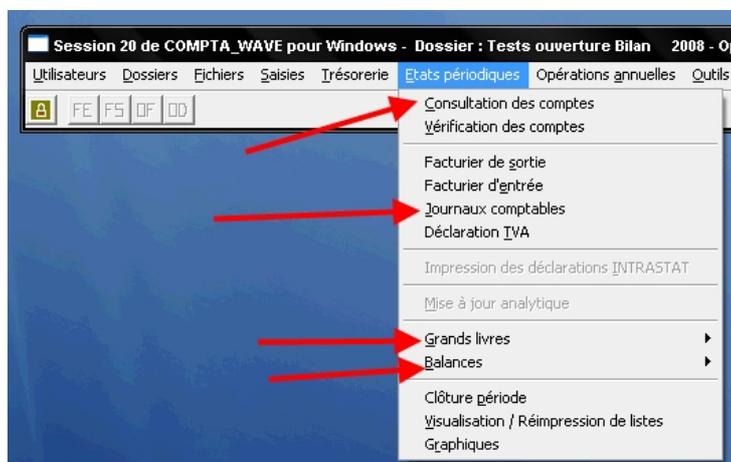
Le travail quotidien sur le dossier 'A' peut commencer, tandis que le travail de fin d'exercice sur le dossier 'Z' peut se faire.

Dans le dossier 'Z' de l'exercice précédent, on remarquera que les programmes de saisie comptables sont tous indisponibles à l'exception du programme de saisie des opérations diverses annuelles de fin d'exercice.

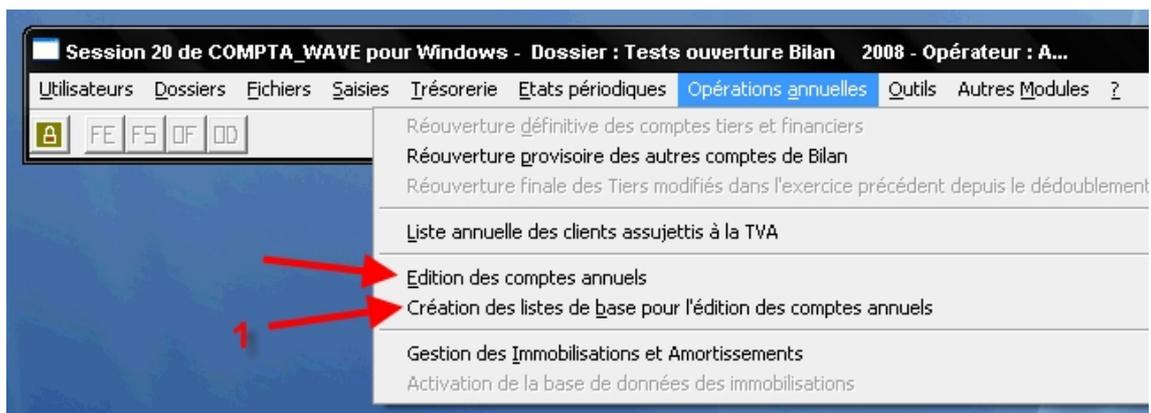


Dans ce dossier, les écritures sont directement centralisées dans l'historique annuel du dossier, ce qui évite de devoir effectuer des clôtures complémentaires de fin d'exercice. Les écritures de fin d'année apparaissent dans le *journal des opérations diverses de fin d'exercice*.

A ce moment, les différents documents comptables (journaux annuels, balances, grands livres) peuvent être édités à tout moment.



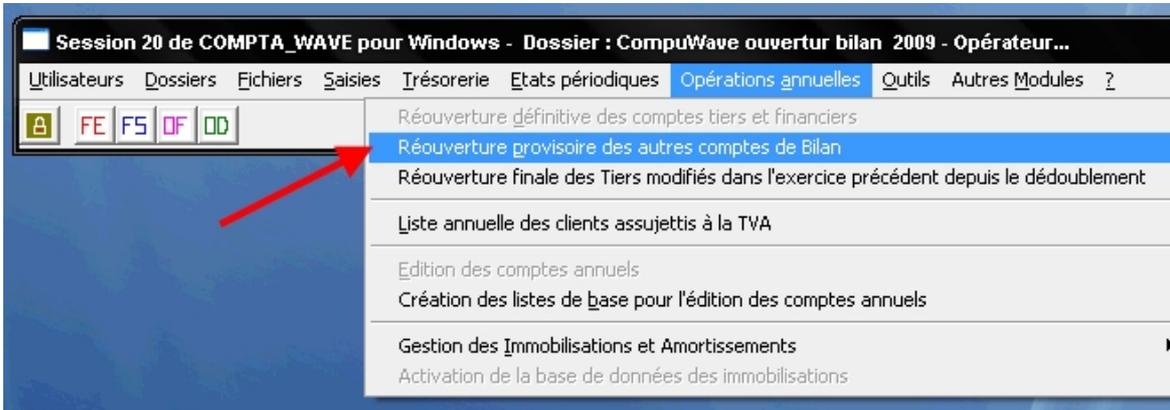
Mais vous pouvez également éditer votre bilan et compte de résultat :



Si l'édition des comptes annuels apparaît en grisé, l'option de création (1) doit être demandée au préalable.

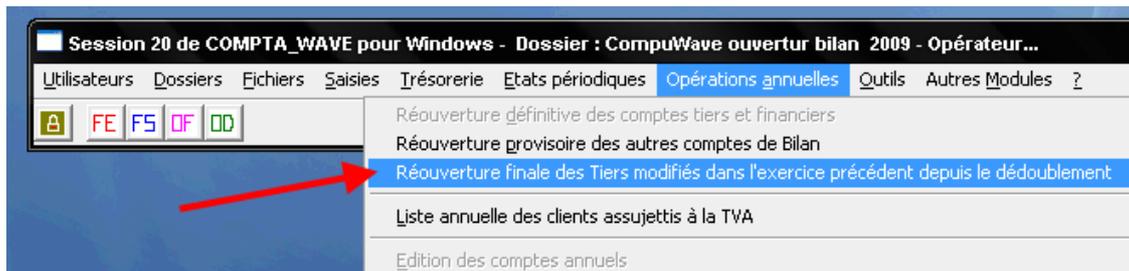
Lorsque le travail d'affectation du résultat est terminé sur le dossier 'Z', il y a lieu de reporter ces dernières opérations sur le dossier 'A'.

Après avoir changé de dossier pour atteindre le dossier 'A' (2009), il faut exécuter une dernière fois la réouverture provisoire des autres comptes de bilans qui, en tant que dernière réouverture, prendra le statut de réouverture définitive.

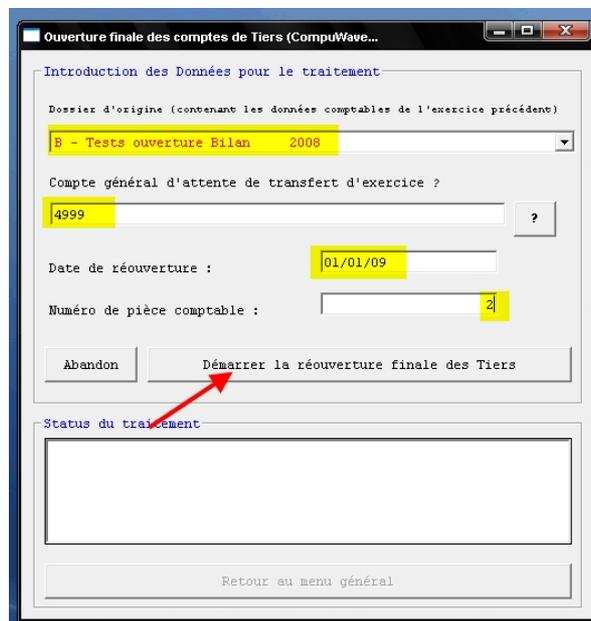


A chaque fois que ce programme est exécuté, il remplace entièrement le *journal de réouverture des comptes de bilan*, c'est pourquoi ce journal ne comporte qu'une seule opération diverse.

Ensuite, il faut exécuter la réouverture finale des tiers modifiés dans l'exercice précédent depuis le dédoublement.



Ce programme va rechercher les opérations effectuées sur des tiers dans le journal des OD de fin d'exercice de l'exercice précédent (dossier 'Z') et va imputer ces opérations en tant que « acompte » sur les tiers concernés. Ces opérations apparaîtront comme OD n° 2 dans le *journal de réouverture des comptes tiers et financiers*.



Après cette opération, les programmes de réouverture deviennent indisponibles.



Comment vérifier la version de votre application ?

Le descriptif de clôture donné ci-avant n'est valable que pour l'application portant le numéro de version

CW-15-0-3g du 26/03/2009 ou une version ultérieure.

Vous pouvez vérifier votre numéro de version ici :

